

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **15**
votants : **15**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), régulièrement, convoqué le 16 mars 2026 par monsieur Marcel PEUILLON, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Edgar VERNAY, Maire.

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Date de convocation du Conseil Municipal
le 16 mars 2026

Présents : VERNAY Edgar – BERZAIM Nathalie – BONIFACE José – MARTINS Séverine – SALEIX Frédéric - ANTOINE Séverine – GOUBY Julien - BERUJAT Amandine – DEGUEURCE Clément – CORGIER Vanessa – GAMIZ Jimmy – GUADAGNA Anaïs – DUCHER Michel – GIRAUD Valérie – CHAIZE Simon.

Délibération n° 2026 / 0014

Absent : NEANT.

Secrétaire de séance : Madame Séverine ANTOINE

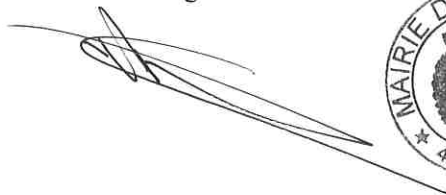
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer le nombre des Adjoints, en vertu des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il rappelle que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints pour la commune de Montagny.

Oui cet exposé et après vote à main levée (15 voix POUR), le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer à **quatre** le nombre des Adjoints au maire.
- AUTORISE monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 20 mars 2026

Le Maire,
Edgar VERNAY



La secrétaire de séance,
Séverine ANTOINE

